



**Bureau communautaire
Mardi 29 Août 2023
DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Canet pour l'organisation d'un spectacle

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que depuis plusieurs années, le Théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune de Canet sur son espace public ou dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la commune de Canet coopèrent pour accueillir et organiser le spectacle de théâtre de rue suivant :

Lancement de saison du Théâtre Le Sillon « Mirage » par la Cie Dyptik,

En extérieur, gratuit, le 08 septembre 2023 de 19h à 19h50, à l'Espace Saint-Martin, sur la commune de Canet.

Projet Les Vendanges du Sillon, « J'aime les gens » par Caroline Estremo,

Dans la salle polyvalente sur la commune de Canet, payant, le 12 octobre 2023 de 20h30 à 21h45.

Spectacle Jeune public « Les petits Touts » Par la Cie Blabla production, dans la salle polyvalente sur la commune de Canet, payant, du 23 avril 2024 au 27 avril 2024,

La Communauté de communes, par le biais du Théâtre le Sillon s'engage notamment à :

- Mettre à disposition les moyens logiques nécessaire (le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des spectacle, le gardiennage éventuel des sites, support de communications, l'organisation et la gestion de la billetterie, la mise en place du fléchage des parkings),
- Prendre en charge le cout du spectacle et les éventuels frais annexes (droits SACEM/SACD, assurances nécessaires au déroulement de ses activités et notamment un contrat « responsabilité civile »)

La commune de Canet s'engage à :

- Autoriser l'occupation de l'Espace Saint Martin et son bar extérieur du 07 septembre 2023 à 9h au 09 septembre 2023 à 12h,
- Mettre à disposition la salle polyvalente du 10 octobre 2023 à 9h au 13 octobre 2023 à 14h,
- Mettre à disposition la salle polyvalente du 22 avril 2024 à 14h au 28 avril 2024 à 12h,
- Mettre à disposition des tables et chaises dans la salle polyvalente ainsi que des barrières de police pour sécuriser le site.

Une convention détermine les modalités administratives et techniques de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Canet pour l'accueil des spectacles mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 31 Août 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL